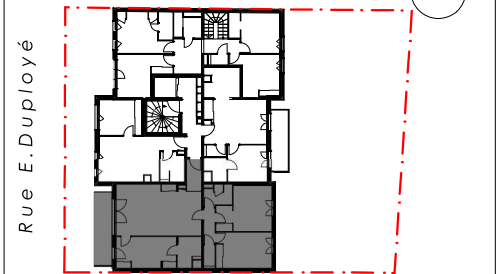


APP ^T	NIVEAU	TYPE
102	R+1	T4

SURFACES HABITABLES (m²)

R+1	·	
Séjour/cuisine	·	31,8
Chambre 2	:	13,5
Chambre 3	:	14,9
SdB	:	3,9
SdE/Wc	:	4,5
Dgt	:	2,8
Wc 2	:	1,8
Chambre 1	:	12,7
	·	<u>85,9 m²</u>

SURFACES EXTERIEURES 7,8m² :
Balcon 7,8m²



<u>Cécile JADOT-DOMELA</u> Architecte-Urbaniste	
---	--

Plan établi le :	23/07/2025
------------------	------------

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique, réglementaire ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5 % par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc.) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Fx	Fenêtre fixe
PF	Porte-Fenêtre
F	Fenêtre
PP	Porte Pleine
VR	Volet Roulant
GCB	Garde Corps Barreaudé
GCV	Garde corps Vitré
All	Allège

GTL	Tableau électrique
ML	Emplacement ML / LV
Pl.	Placard
Ch.	Chaudière
RSS	Radiateur Seche Serviette
EP	Descente d'eaux pluviales
Hspf	Hauteur sous faux plafond

 Faux plafonds / soffites = HSP réduite
hauteur supérieure ou égale à 2m20

Hauteur inférieure à 1m80



Fenêtre


Porte-Fenêtre

 espaces de manœuvre PMR
(Personnes à Mobilité Réduite)

Hauteur sous plafond = 2.50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur plan, et hauteur réduite sous poutres ou soffites.